

# A propos des 8 heures

## MENACE DE GRAVE CONFLIT DANS L'INDUSTRIE DE LA RUHR

Dusseldorf, 25. — Un grave conflit au sujet de la journée de huit heures menace d'éclater dans l'industrie de la Ruhr.

Le Commissaire d'Entre dans la Ruhr, chargé d'arbitrage, a déclaré la semaine prochaine, jusqu'en 1925, des accords existants et qui prévoient, notamment, l'augmentation de la journée de travail.

Les syndicats métallurgistes qui avaient refusé d'accepter la sentence arbitrale et s'étaient adressés au chancelier Marx pour faire rétablir la journée de huit heures, ont vu leur demande repoussée et la sentence arbitrale homologuée, la rendant ainsi obligatoire.

On prévoit que la grève éclatera le premier juillet.

## Grave incident italo-serbe

DES DOUANIERES ITALIENNES VICTIMES D'UNE BANDE YOUGOSLAVE

Rome, 25. — On mande de Postumia au « Messaggero » que mardi, vers 14 heures, a relevé d'un petit poste douanier italien, près de Radex, une quarantaine d'individus appartenant, croit-on, à l'association yougoslave Orizna, ont ouvert le feu contre les douaniers usant un brigadier et blessant grièvement un douanier.

Deux autres douaniers furent enlevés par les agresseurs, qui les entraînaient sur le territoire yougoslave et les libérèrent après leur avoir fait subir des vexations.

## M. Godart a quitté Genève

DE NOMBREUX DELEGUES JUVIERS SALUERENT LE MINISTRE

Genève, 25. — Avant de quitter Genève, M. Justin Godart a été hier l'hôte de la délégation ouvrière française au Club international de Genève.

Un grand nombre de délégués ouvriers et gouvernementaux étrangers assistaient à la réception organisée en l'honneur du ministre français du Travail.

Tout à tour, Jouhaux, et Oudegast, délégué hollandais, et Albert Thomas, ont souhaité la bienvenue à M. Justin Godart et lui ont dit leur confiance dans l'œuvre de réformation sociale entreprise par son gouvernement.

En réponse à ces allocutions, M. Justin Godart a tenu à souligner la signification politique du double événement qui a suivi immédiatement l'accession du cabinet Herriot à la poursuite de la visite du président du Conseil au gouvernement travailliste d'Angleterre et celle du ministre du Travail français au « gouvernement du Travail » qui siège au bureau international de Genève.

## LES CAMPS DE VACANCES

On nous communique :

La Société des Foyers de l'U. F. A., Section des Foyers Lillois pour ses membres pendant la durée du mois d'août, un camp de vacances dans la pittoresque région des Ardennes.

Désireux de rendre service aux familles empêchées d'envoyer leurs enfants en vacances ou qui ne savent à qui les confier, la Société accepterait dans la mesure des places disponibles, outre un certain nombre de personnes, les enfants des Ecoles Havaises, à défaut de la venue de la Grande Journée Nautique.

Au large, les navires ont stoppé. Chaque enfant a jeté des fleurs à la mer ; une salve a été tirée ; puis les navires ont de nouveau défilé le long de la côte devant la foule qui, massée sur la place et sur la jetée, avait tenu à s'associer au geste de la L. M. C.

## HOMMAGE AUX MORTS DE LA MER

Une impressionnante cérémonie, organisée par la Ligue Maritime et Coloniale Française, vient de se dérouler au Havre. Un hommage solennel a été rendu aux morts de la mer.

Un cortège naval comprenant un certain nombre d'unités, sur lesquelles étaient embarqués, outre un certain nombre de personnalités, les enfants des Ecoles Havaises, a défilé lentement devant Le Havre.

Le défilé était escorté par les unités de guerre venues à Paris pour la Grande Journée Nautique.

Au large, les navires ont stoppé. Chaque enfant a jeté des fleurs à la mer ; une salve a été tirée ; puis les navires ont de nouveau défilé le long de la côte devant la foule qui, massée sur la place et sur la jetée, avait tenu à s'associer au geste de la L. M. C.

## L'IMPORTATION DES PORCS EN HOLLANDE

Une question épineuse a été adressée au ministre de l'Agriculture par notre ami Saint-Venant, député du Nord ; elle expose pour sa réponse à la question n. 21235, posée le 31 mars 1924, par Delory, député du Nord, qui demandait s'il n'y aurait pas lieu de remettre en vigueur les arrêtés antérieurs concernant l'importation des porcs vivants hollandais, il a été répondu le 19 avril suivant que l'épidémie de fièvre aphteuse sévissant sur le territoire des Pays-Bas, il n'était pas possible d'envisager l'ouverture de nos frontières à l'importation des porcs vivants originaires de Hollande.

La question de Saint-Venant ajoutée que la situation est modifiée, que la maladie a disparu et demande s'il ne paraît pas possible d'autoriser aujourd'hui l'importation à destination des grands abattoirs publics communaux de Lille et d'Arras, où la surveillance exercée est excessivement rigoureuse.

## LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau temps, brumeux le matin, vent variable de 3 m. et température plutôt en hausse, maximum 12 degrés.

## FEUILLETON DU 27 JUIN 1924. — N° 25

### LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN PAR PAUL FEVAL FILS

Guiraud voyant cela fut épouvanté ! Les chiffres le désolèrent ; rien n'est plus impitoyable qu'un chiffre, pour un homme qui a toute sa vie calculé.

Des économies ! Ce mot tintait comme le son d'une grosse cloche dans la tête de Guiraud !

En demandant à Renée, jamais il ne l'eût posé ; alors il se décida, le pauvre homme, à gagner beaucoup d'argent, c'était possible, mais il fallait alors payer de sa personne.

Si Guiraud voulait augmenter son chiffre d'affaires, il fallait qu'il allât lui-même chasser le client.

Bien des choses méritaient son correspondant d'Odessa, mais il n'était de venir d'Odessa, d'acheter un marché, de là, on l'appela à Tiflis, où se trouvait un de ses amis occupés à négocier une singulière affaire, l'achat d'une grosse partie de ces vins du Caucase dont on veut faire du commerce ; mais que les gens du pays n'avaient pas voulu faire valoir.

Cette diversité prodigieuse dans le genre des achats n'était pas pour effrayer Guiraud.

Il avait aussi fait feu des quatre pieds

# a Journée Sportive

## CYCLISME

**Le VI<sup>e</sup> Grand Prix CHAMPION**

Organisé le 6 juillet sous le patronage du « REVEIL DU NORD »

Le Grand Prix CHAMPION se disputera le 6 juillet prochain, sur le circuit Lille-Arras-et-retour, 100 kilomètres. L'itinéraire sera le suivant :

Départ Lille, Porte des Postes, Wattignies, Seclin, Camphin, Carvin, Pont-Maugis, Lens, contrôle volant chez M. Carpentier, Vimy, Arras, contrôle fixe chez M. Lévêque à Saint-Nicolas, retour par la même route.

Les prix s'élèvent à la somme de 1.000 francs. Au premier : une bicyclette Marque Champion, valeur 500 fr. ; 2e une paire de roues, valeur 200 fr. ; 3e 100 francs ; 4e 50 fr. ; 5e une paire de souliers PELISSIER, etc. On pourra y avoir.

De plus, de nombreux prix spéciaux seront réservés aux coureurs montant une bicyclette CHAMPION.

Le départ sera donné à 15 heures. La course est ouverte à tous coureurs amateurs et débutants n'ayant jamais gagné un premier prix sur une distance de plus de 50 kilomètres. Les engagements s'adressent au comité organisateur à présent chez M. Champion, 91, rue des Sarrasins, Place Casquette, Lille.

## ETOILE SPORTIVE DE RONCHIN

Les membres de l'E.S. de Ronchin sont invités à participer à la sortie du lundi 30 juin, sur Phalérouin et retour, boulevard au siège 150, route de Douai, Petit-Ronchin, à 10 heures. Départ à 10 h. 30, Capitaine de route, M. Doquet.

Tous les cyclistes peuvent se joindre au groupe.

## LE GRAND PRIX D'ATTICHES

Dimanche 29 juin, se disputera le Grand Prix d'Attiches organisé par le Vélo Club Attichois, siège chez M. Oscar Carpentier, rue de l'Eglise, sur une distance de 50 kilomètres, Attiches, Carvin, Libercourt, Leforest, Mouchéux, Attiches, Mégnies, Grand-Route de Douai à Lille, Pont Gard, Avelin, Seclin, Attiches, 50 kilomètres.

Les engagements s'adressent au comité organisateur à présent chez M. Champion, 91, rue des Sarrasins, Place Casquette, Lille.

## UNE BELLE REUNION AU VELODROME D'ARRAS

Nous rappelons que c'est dimanche prochain 29 juin que se disputera au vélodrome des Rosati, à Arras, l'épreuve derrière motos dénommée Rouvray.

Cette épreuve a réuni les engagements des Français Sentabry et Morin et du Suisse Patley.

L'épreuve se disputera en 3 manches et le classement se fera par addition de points.

Pour encadrer la Roue d'Or, il y aura deux courses ouvertes selon les nouvelles réglementations, à savoir : une course pour les amateurs et la catégorie de coureurs distingués par l'U.V.F. comme ne répondant ni à la classification de professionnels, ni celle d'amateurs. Ces deux courses auront lieu le dimanche 29 juin, sur 100 kilomètres avec plusieurs classements.

La première épreuve de challenge Austral, course aux relais, aura lieu le dimanche 29 juin, sur la finale qui se courra en fin de saison.

Les engagements pour ces deux épreuves seront reçus jusqu'au 28 juin, à 20 heures, au Comité Olympique, 6, rue des Jongleurs.

(Les membres d'Arras-Olympique sur présentation de leur carte entreront à demi-tarif.)

Juquons qu'il y aura toujours prochain dimanche soir des Rosati pour applaudir les coureurs.

## LA REUNION DU VELODROME DE LILLERS

C'est dimanche 29 juin, à 15 heures, que se disputent les épreuves inscrites au programme de la réunion de Lillers.

Elles seront organisées par l'Union Sportive Lilloise, sous le patronage de l'U.V.F. et seront dotées de 1.500 fr. de prix et primes.

A nouveau, nous publions le programme :

Championnat de l'Union Sportive Lilloise, 100 kilomètres, par élimination ; 10 kilomètres, Grand Prix du Vélo-drome ; Inter-Régionales, 100 kilomètres, par élimination ; 10 kilomètres, tous les 15 jours, 100 kilomètres, toutes les semaines, 100 kilomètres, toutes les semaines, 100 kilomètres, toutes les semaines.

Course réservée aux Vétérans, âgés de 38 ans et au-dessus, vitesse 100 mètres.

Consolation avec obstacles, 200 mètres, 500 mètres.

Les inscriptions 3 francs sont reçues chez M. Noël Vaujour, école de natation, Lillers, jusqu'au 25 juin.

## FOOTBALL ASSOCIATION

**CERCLE SPORTIF LILLOIS**

Le Comité du Cercle Sportif Lillois convoque ses sociétaires à assister à la réunion générale qui se tiendra au siège social, le dimanche 29 juin, à 15 heures, sous la présidence de M. L. M. C.

Présence indispensable.

**FOOTBALL CLUB DE MARQUETTE**

Le F.C.M. tiendra son assemblée générale annuelle vendredi 27 courant, Ordre du jour :

Rapport moral par le secrétaire M. Coliney.

Allocation par le Président M. L. M. C.

Rapport financier par le trésorier M. Girardier.

Formation du bureau pour la saison 24-25.

**UNION SPORTIVE DE PERENCHIES**

Après une fin de saison de football où la malchance et de dures décisions l'écartèrent de la 2e place d'honneur, l'Union Sportive de Perenchies termina cependant en s'adjugeant par son équipe la Coupe de la Ligue de football en concurrence avec des équipes de valeur.

L'U.S.P. s'est mis aussitôt à l'entraînement athlétique méticuleux et régulier sous un directeur technique sérieux. Il n'est pas inutile de rappeler que ce club qui compte plusieurs équipes dont une de Juniors, a à sa disposition, une installation de première classe, traversée de football, bledin et de basket-ball, pistes, vestiaires, tribunes et salle de répétition, etc.

## GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1899

Le numéro 33.038 est remboursable par 100.000 francs.

Le numéro 336.911 est remboursable par 100.000 francs.

Le numéro 340.434 est remboursable par 100.000 francs.

## PREMIERE REUNION DU CONGRES INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Paris, 25. — Le Comité International Olympique a tenu aujourd'hui la première réunion de son Congrès, sous la présidence de M. le Baron de Coubertin, Président.

Après que la bienvenue ait été souhaitée aux Congrès par M. le Baron de Coubertin, le Congrès a fixé l'ordre du jour des séances qui auront lieu jusqu'au 30 juin.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

# On apprend plus vite à conduire une auto qu'un cheval

## UN NOUVEAU REGLEMENT

En date du 17 juin, le maire de Lille vient de prendre un arrêté qui constitue un véritable code de la réglementation imposée aux débitants et commerçants, pour tout emplacement à occuper sur la voie publique et en particulier pour les terrasses de cafés.

Nous publions in-extenso, par fragments cet arrêté qui abroge et remplace l'art. 967 du code des arrêtés municipaux.

L'arrêté dispose :

« Aucune personne ne pourra occuper un emplacement sur la voie publique pour y poser des tables, guéridons, chaises, barrières, écrans, caisses d'arbustes ou autres objets tendant à occuper la voie publique sans être munie d'une autorisation régulière ».

Le principe étant posé, l'arrêté établit :

1° La procédure de l'autorisation ; 2° Les caractères généraux de la permission ; 3° Les droits et obligations des permissionnaires ; 4° Les sanctions des obligations ; 5° Les voies à payer.

Par son deuxième paragraphe, l'arrêté abroge formellement les règlements antérieurs et définit la date de remise en vigueur.

« Tous règlements ou délibérations antérieurs, concernant les terrasses de cafés, sont rapportés et, en particulier, les numéros 4 et 5 de l'article 1.007 du Code des arrêtés municipaux.

Le présent règlement entrera en vigueur à dater du 1er juillet 1924. Toutes les installations, non conformes au présent règlement, devront être enlevées pour le 1er juillet 1924.

Voici donc, dans l'ordre, le dispositif de l'arrêté :

I. PROCEDURE. — 1° Les demandes en autorisation doivent être adressées au Maire. Elles doivent contenir les nom, prénoms, et domicile du postulant, l'indication de l'emplacement qu'il désire occuper, le nombre de tables et rangées de tables qu'il demande à placer, l'engagement de payer la redevance qui sera imposée.

2° Pour toute autorisation accordée, il sera délivré à l'intéressé un permis d'occupation contenant ses nom, prénoms, son adresse, l'indication de l'emplacement, le nombre de tables et rangées de tables qu'il sera autorisé à placer et la redevance trimestrielle qui devra être payée. Les permis devront être enlevés, être présentés au commissaire de police de l'arrondissement chargé de les enregistrer, les viser et assurer ou surveiller l'exécution des prescriptions qui y sont mentionnées.

Les occupants des emplacements devront présenter leurs permis au commissaire de police de la période trimestrielle et de rendre ladite autorisation à la mairie, sous peine de continuer à payer les redevances trimestrielles, conformément à la dernière occupation autorisée pour le précédent trimestre.

4° Pour les transferts d'emplacements, redevances ou rangées de tables, les intéressés devront, au préalable, en faire la demande à M. le Maire, en y joignant la permission dont ils sont détenteurs.

II. — CARACTERES GENERAUX DE LA PERMISSION. — 1° Les autorisations sont personnelles. En conséquence, il est interdit aux titulaires d'autorisations de prêter, louer ou sous-louer tout emplacement autorisé à occuper la voie publique sans une autorisation spéciale de l'Administration.

Pour les transferts de noms, le nouveau titulaire devra présenter une demande d'autorisation et il sera tenu d'acquiescer les redevances dues par son prédécesseur.

2° Les permissions seront prépayées et recouvrables à toute époque de l'année, à la récoptes possible des concessionnaires pour les dépenses qu'ils auraient pu faire.

3° Aucune concession de terrasses ne pourra être accordée sur les trottoirs de moins de deux mètres de largeur.

Sur les trottoirs ayant une largeur supérieure à deux mètres, les cafetiers pourront installer des tables, guéridons, arbustes, etc., contre la devanture de leur établissement, à la condition que cette occupation n'exède pas la moitié de la largeur des trottoirs et qu'il y reste toujours un espace libre de 1 m. 50 de largeur, à partir de la bordure du trottoir pour la circulation des piétons.

L'occupation des trottoirs, par les cafetiers, sera autorisée suivant les conditions suivantes et suivant la limite d'occupation des trottoirs : Le 1 m. 50 de largeur aura été placée de tables rondes ayant 0 m. 70 de diamètre au plus avec quatre chaises au maximum.

2° Une rangée de chaises et de chaises parallèles à la façade ne pourra occuper une largeur supérieure à 1 m. 50 à partir du soulèvement de la façade, deux rangées de tables et chaises pourront occuper une largeur supérieure à 4 m. La pose de quatre rangées de tables et chaises même comprises dans la limite de la zone concédable ne sera pas tolérée. Un supplément de largeur de 0 m. 50 sur les largueurs fixées ci-dessus sera toléré dans la limite de la zone concédable sans accord pour la

## LA COUPE DE FRANCE 1924-1925

Les engagements sont ouverts

Les engagements des clubs dans la Coupe de France occupent Charles 1924-1925, sont maintenant ouverts pour être immédiatement clos le 15 juillet prochain.

Pour être pris en considération, les engagements doivent être établis sur des feuilles réglementaires que la F.F.F.A. tient à la disposition des clubs, et être accompagnés de la somme de 30 francs. Les engagements qui ne seraient pas établis dans cette forme ne seraient pas acceptés.

Il est rappelé que pour participer à la Coupe de France, les clubs doivent être affiliés à la Ligue régionale et être propriétaires ou locataires d'un terrain clos, après à faire rectifier, reconnus régulier par leur club. Les engagements dont les dimensions minima doivent être de 95x55.

Adressez la demande de formule d'engagement et de règlement de la Coupe 1924-1925 au secrétaire général de la F.F.F.A., 25, rue de Londres, Paris. Ces imprimés seront adressés gratuitement.

## LAWN-TENNIS

**LES CHAMPIONNATS A WIMBLEDON**

Wimbledon, 25. — Championnat de Lawn-Tennis. — Le français Borotra a battu l'anglais Woosmen par 6/3, 7/5, 2/6, 6/4.

DAMES SIMPLES : Miss Suzanne Lenglen bat Miss Clarke 6/0, 6/1.

Langlaise Miss Backe bat l'ex-championne américaine Misses Mollay 6/1, 6/0.

Dans le MESSIEURS SIMPLES : Brignone bat Drew 6/0, 6/3, 6/1.

Williams bat le français Peret 6/4, 4/6, 5/6, 8/6.

## ATHLETISME

**PREMIERE REUNION DU CONGRES INTERNATIONAL OLYMPIQUE**

Paris, 25. — Le Comité International Olympique a tenu aujourd'hui la première réunion de son Congrès, sous la présidence de M. le Baron de Coubertin, Président.

Après que la bienvenue ait été souhaitée aux Congrès par M. le Baron de Coubertin, le Congrès a fixé l'ordre du jour des séances qui auront lieu jusqu'au 30 juin.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN DES ACCIDENTS

**LA CHUTE D'UN MAÇON**

L'ouvrier maçon Fortuné Peltreux, 57 ans, demeurant à Estaires, travaillant à une maison en construction, rue Champignon, à Lille, est tombé sur un échafaudage d'une hauteur de 2 mètres, quand il perdait l'équilibre et tomba sur le sol.

Comme il se plaignait de douleurs à la jambe gauche, un docteur l'examina. Le praticien ne constata aucune fracture.

Enfin, le blessé fut transporté chez sa sœur, demeurant rue Paul Lafargue, 33.

**UN JEU DANGEREUX**

Dans la soirée de mardi, vers 18 h. 30, sur les fortifications de la porte d'Arras, le jeune Charles, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Justice, cour Soynave, 27, s'amusa, étant en vélo, à jouer aux montagnes russes. En descendant une pente assez forte, il alla à la tête sur un camion-auto qui conduisait le chauffeur Emile Hennion, au service de M. Dedeque, entrepreneur à Saint-André.

Le cycliste, atteint de contusions sur tout le corps, fut transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur en voiture d'ambulance.

## LE COIN